

Si la vie du Parlement est en danger, la cause en est à cette détérioration qui s'est produite ces toutes dernières années. Et si la vie parlementaire des députés est difficile à présent, et elle l'est car les choses ont certainement changé et ne peuvent être les mêmes qu'autrefois pour le député qui représente 125,000 personnes ou quelque—je suis contraint de dire que la raison en est que nous avons perdu le droit de poser des questions et nous avons perdu le droit d'examiner les comptes du gouvernement, droit qui dans une large mesure, jusqu'à ce qu'on change notre Règlement en 1968, constituait un des droits parlementaires fondamentaux. Autrement dit, devant la propensité du gouvernement à légiférer coûte que coûte, la Chambre est devenue un véritable moulin à légiférer.

Je serais certainement le dernier à prétendre que, dans un système parlementaire, le gouvernement ne doit pas être fort, mais j'espère que le président du Conseil privé (M. MacEachen) conviendra que pour compenser la puissance de l'exécutif dans notre régime parlementaire actuel, le Parlement devrait avoir le droit de procéder aux examens dont j'ai parlé. Si je pensais que les crédits de un dollar puissent être utiles, je ne devrais pas être député étant donné qu'en adoptant le principe de crédits de un dollar, on sape le système parlementaire.

On nous a donné trois secrétaires chacun, nous avons des adjoints à la recherche, nous avons des bureaux de recherche et bien d'autres services. La plupart d'entre nous connaissent bien le régime parlementaire. Nous avons tous des attributs, mais la question que nous devons nous poser maintenant est la suivante: Depuis 1968 ou 1969, selon notre Règlement, avons-nous été mieux en mesure d'assumer nos responsabilités et de faire contre-poids à l'exécutif? Nous ne voulons pas renverser l'exécutif ni saper ses pouvoirs. Nous ne voulons pas faire de l'obstruction à l'exécutif, mais nous voulons le traiter de façon réfléchi et parlementaire. Or, malgré tous les services dont nous disposons, nous en sommes incapables. Malgré la richesse relative de nos bureaux, nous avons perdu une partie des droits que prennent tous ceux d'entre nous qui siègent non pas sur les banquettes ministérielles, mais d'un côté ou de l'autre de la Chambre.

Je pense comprendre quel est le devoir du gouvernement dans un régime parlementaire. Aucun changement aux règles ne peut être appliqué si l'on ne reconnaît pas que le gouvernement doit avoir des pouvoirs suffisants pour appliquer son programme. Je n'ai jamais prétendu le contraire. A mon avis, nous avons fait notre première erreur au Parlement quand tous les partis ont considéré que le programme législatif était tellement important que tous les autres travaux, surtout l'étude des subsides, devaient être confiés au comité.

Quand cela s'est produit, le Parlement a changé. La balance du pouvoir a penché du côté de l'exécutif plutôt que du côté du Parlement. Ce qui préoccupe surtout mon parti, et c'est pour cela que nous avons présenté la motion à l'étude, c'est que la Chambre a perdu le contrôle des subsides. Nous devons accorder plus d'importance à ce problème dans tout changement que nous voudrions apporter à notre Règlement et je pense que nous devons aussi accorder plus d'importance à la participation des simples députés aux travaux de la Chambre et aux délibérations des comités. Je pense que nous nous sommes tous rendu

Crédits de un dollar

compte de l'importance d'adopter une loi sur la liberté d'information, qui permettra à la Chambre de bien se documenter avant d'entamer les débats, nous nous sommes tous rendu compte que, nous ne devrions pas dresser une puissante bureaucratie contre une autre, plus faible.

Nous devrions avoir tous les renseignements nécessaires pour faire une étude complète de tous les problèmes qui se présentent à nous chaque jour. Nous ne devrions pas réagir instinctivement à leur égard, mais d'après nos connaissances. Le député d'Eglinton (M. Sharp) sait que j'ai proposé au comité de songer à la possibilité pour la Chambre de réévaluer les activités de certains ministères en dehors de la procédure d'examen des subsides, afin de savoir s'il est nécessaire et si nous sommes capables de les examiner sans aucune contrainte. J'ai proposé le chiffre de six ministères à certaines occasions, et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a exprimé un avis semblable.

Il nous faudrait créer, comme je l'ai proposé au comité permanent que préside le député d'Eglinton, un comité à compétence générale sur les dépenses. Celui-ci pourrait s'occuper en permanence des programmes, des politiques et des dépenses de l'État. Cela ferait que sur la période de quatre ans que dure chaque législature chacun des grands ministères pourrait être passé à la loupe. Dans le système actuel, cela est impossible sans l'accord du gouvernement. Il me semble que le Parlement devrait pouvoir le faire de par son unique volonté.

Le député d'Eglinton m'a un peu étonné, surtout lorsqu'il a dit que nous n'avons jamais pris le temps de discuter des questions importantes. Il sait bien pourtant que nous avons proposé de faire consacrer un débat aux affaires étrangères. Nous avons demandé qu'on réserve un certain temps de séance à la discussion des affaires économiques. On a consacré des débats aux Livres blancs, et dans le cadre de l'élaboration du budget nous avons demandé à discuter des questions économiques. On nous a toujours répondu d'y affecter une journée réservée à l'opposition. Sauf le respect que je lui dois, je répondrai au député d'Eglinton que l'opposition n'est pas l'unique responsable de ces questions, et qu'elle est bien limitée dans le choix des jours.

● (1630)

Un principe important est en jeu et ce principe, c'est que le Parlement est l'endroit où les grandes questions sont débattues. Nous avons, dans la mesure du possible, affecté les journées réservées à l'opposition à la discussion des questions que nous considérons importantes. Le fait que le gouvernement n'ait pas prévu de temps à ces fins indique bien qu'il considère cet endroit comme une usine à légiférer plutôt qu'une tribune publique. Ce n'est certes pas là une façon d'accroître le prestige du Parlement.

Le gouvernement se plaint, entre autres choses, de la longueur des discours en deuxième lecture. Ce qu'il considère comme débat inutile revêt de l'importance à nos yeux. L'ancien leader du gouvernement à la Chambre doit comprendre que ce ne sont pas des limites de temps qui abrègent tellement un débat—cela peut aider—mais l'attitude avec laquelle on l'aborde. Les occasions de débattre les questions abrègent le débat.